

## SOCIÉTÉ DES AMIS DES MUSÉES DE DIJON

### EXCURSION « SUR LES TRACES DE LAMARTINE » MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

#### PROGRAMME

- Départ de Dijon à 8 h place Darcy derrière la maison du Tram
- Mâcon : visite du musée des Ursulines
- Visite de la Ville
- Déjeuner au restaurant La Maison de Bois
- Arrêt au château de Montceau
- Arrêt à la chapelle des moines
- Visite du château de Saint-Point
- Retour Dijon vers 19 h 30

Le matin : visites de Mâcon, ville natale du poète, et du musée des Ursulines, assurées par des guides-conférenciers.

Déjeuner dans la plus ancienne maison de la ville (fin XVe).

L'après-midi est consacré à deux des résidences de l'écrivain, le château de Montceau (parc et chapelle) où la famille passait au moment des vendanges, et le château de Saint Point, demeure familiale et tombeau du poète.

Arrêt devant la forteresse de Berzé le Châtel intégrée au système de défense de Cluny depuis le Xe siècle.

Avec le concours d'Anaëlle, qui nous avait pilotés à Dôle.

En cas d'empêchement après le mardi 15 octobre à 17 h, merci de nous en informer au 07 83 63 49 04. **Auparavant, avertir le secrétariat au 03 80 66 71 98 de 14 h à 17 h.**

**ATTENTION : en raison des frais engagés, nous serons obligés de procéder à une retenue de 50% pour tout désistement intervenant dans les 3 jours précédant la date de l'excursion.**

## SOCIÉTÉ DES AMIS DES MUSÉES DE DIJON

### EXCURSION « SUR LES TRACES DE LAMARTINE » MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

#### PROGRAMME

Bulletin d'inscription **définitif**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Adresse courriel .....@.....

Téléphone .....

Tarif : 95 € par personne

M'inscris (nous inscrivons) pour la sortie du mercredi 16 octobre 2024 et joins (joignons) un chèque de 95 euros par personne, libellé à l'ordre de la Société des Amis des Musées de Dijon.

Le chèque et ce bulletin d'inscription dûment remplis sont à retourner à la Société des Amis des Musées de Dijon, 1 rue Bossack 21000 Dijon, uniquement par courrier ; ils seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée, le cachet de la Poste faisant foi. Les inscriptions déposées directement au Secrétariat ne seront pas prises en compte.

**Attention : le nombre de places est limité à 50.**